



Tours, le 31 mars 2020

Covid 19 - Point du mardi 31 mars 2020

1- Rappel à toute la population

La préfète rappelle l'interdiction des dépôts sauvages, lesquels augmentent actuellement, et fait appel au civisme de chacun. De même, elle rappelle l'interdiction qui s'impose à chacun de brûler ses déchets végétaux, alors même que le vent pourrait attiser des départs de feu involontaires et que nos forces de sécurité sont déjà fortement mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire. Ne rajoutons pas des comportements de mise en danger.

2- Une forte hausse des demandes d'activité partielle.

Ce matin, 4 264 995 heures avaient été demandées au total pour notre département, concernant 1 293 établissements et 12 710 salariés. Les secteurs se sont considérablement élargis pour toucher maintenant toutes les activités.

Il est utile de préciser que la mise en chômage partiel des salariés n'est pas compatible avec le télétravail, sinon cela s'apparente à une fraude et est assimilé à du travail illégal, passible de sanctions.

3- Le Gouvernement a décidé le maintien du versement de diverses allocations accordées aux demandeurs d'emploi épuisant leur droit à compter du 12 mars 2020.

4- Pour aider à la prise en charge des troubles psychologiques, amplifiés en situation de confinement.

Plusieurs dispositifs existent sur notre territoire :

- A destination des soignants, du personnel des établissements de santé et de leur entourage :

L'association Soins aux Professionnels de Santé a ouvert un numéro vert : 0 805 23 23 36, 24h/24 et 7j/7, anonyme et confidentiel.

Les Psychologues Solidaires ouvrent des téléconsultations gratuites pour TOUS les soignants qui en ressentant le besoin. La plupart des psychologues présents ont des techniques complémentaires pour accompagner au mieux (TCC, Hypnose, sophrologie, relaxation, méditation). Les consultations sont possibles par visio (Skype, Whatsapp, Hangout, Doctolib), téléphone, mail.

- A destination des adolescents et leur entourage :

La maison des adolescents maintient une écoute par téléphone pour les adolescents et leurs parents via le 02 47 22 20 69 du lundi au vendredi de 10h-12h / 13h30-17h30.

Les situations reçues au niveau de la permanence sont : adolescent en situation de forte anxiété, adolescent en risque suicidaire, ou grand mal-être qui ne peut pas attendre quelques semaines pour une consultation avec un psychiatre, situation d'urgence d'ordre familial ou autre, situation complexe

L'Espace santé jeunes 37 maintient également des permanences d'écoute pour les jeunes par téléphone du lundi au vendredi de 14h à 17h au 02 47 05 07 09 et contact via espacesante.jeunes37@wanadoo.fr

Il organise aussi des écoutes téléphoniques pour les parents du lundi de 14h à 17h et le jeudi de 10h à 12h au 06 51 21 40 50

- A destination des personnes porteuses de souffrances psychiques et leurs aidants :

L'UNAFAM d'Indre et Loire maintient ses permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 10 h à 18 h au 02 47 64 43 79 ou via 37@unafam.org

- A destination des personnes vulnérables et/ou isolées :

La Croix-Rouge organise une écoute et un soutien psychologique, d'informations sur la situation pour les personnes en situation d'isolement social. Ils peuvent également commander des produits de première nécessité et être livrés par des volontaires de la Croix-Rouge, en appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h,

L'association VOISINS SOLIDAIRES , en partenariat avec le ministère de la Cohésion des Territoires, AG2R LA MONDIALE et les partenaires de son engagement sociétal, propose un kit gratuit «Coronavirus : et si on s'organisait entre voisins ? ».

SOS Amitié offre une écoute gratuite 24h sur 24 de toute personne qui a besoin de parler en tout anonymat et confidentialité, au numéro d'appel suivant 09 72 39 40 50.

5- Secourir les femmes victimes de violence

Nadine Lorin, déléguée départementale à l'égalité et aux droits des femmes, a réalisé une plaquette d'information récapitulative des modes d'aide aux femmes qui seraient victimes de violences (en PJ).

6- Accompagner les personnes confinées en zone Gendarmerie

La gendarmerie d'Indre-et-Loire met en place une opération Tranquillité Seniors à l'adresse des personnes isolées et confinées ayant des questions et pour leurs familles, afin de les rassurer. Une adresse mail est à leur disposition : ggd37+otseniors@gendarmerie.interieur.gouv.fr

7- Recevez directement les informations du gouvernement sur la gestion de crise

Le gouvernement lance également un nouvel outil de mise en relation et d'information officielle, à travers son compte officiel whatsapp. Pour recevoir ces informations, il suffit d'enregistrer le numéro 07 55 53 12 12 et d'envoyer un message pour commencer la discussion.

8-- Mise en place de la solidarité numérique.

La crise sanitaire que nous connaissons a accru le recours aux téléprocédures et de ce fait a révélé l'inégalité d'accès et de maîtrise de nombreux publics à ces solutions.

C'est pourquoi, le gouvernement lance un centre d'aide aux démarches en ligne essentielles, à travers un numéro d'appel Solidarité numérique (non surtaxé): 01 70 772 372 et un site internet pédagogique et simplifié : <https://solidarite-numerique.fr/>